Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 24 (1910)

Heft: 4

Rubrik: Gesellschaftschronik = Chronique de la Société Suisse d'Héraldique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Gesellschaftschronik.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE.

Bericht über die Jahresversammlung vom 24. und 25. September 1910 in Chur.

Dieselbe war leider — wohl der etwas exzentrischen Lage des Versammlungsortes wegen — bloss von etwa 20 Mitgliedern besucht; nichts destoweniger aber nahm sie doch einen in jeder Hinsicht gelungenen Verlauf und wird allen Teilnehmern in bester Erinnerung bleiben. — Gleich nach Ankunft begab man sich nach dem bischöflichen Palaste, einem zwar äusserlich einfachen, aber durch seine originelle Innendekoration namentlich im Treppenhaus und in den weiten Korridoren (Guirlanden und Jagdszenen aus bemaltem Stuck) bemerkenswerten Bau, in dessen Rittersaal Herr Stadtarchivar Fritz von Jecklin eine äusserst reichhaltige und interessante heraldische Ausstellung arrangiert hatte. Auch an dieser Stelle sei ihm für seine viele Mühe und Arbeit der beste Dank der Gesellschaft ausgesprochen. Die Ausstellung zerfiel in zwei Abteilungen: die eine umfasste die heraldischen Altertümer des rätischen Museums und des Domschatzes, die andere bestand aus heraldischen Arbeiten lebender Künstler und Kunsthandwerker. Hervorgehoben seien von jenen in erster Linie die berühmten Karolingerurkunden aus dem 8. bis 10. Jahrhundert, alle noch mit den wohlerhaltenen Siegeln der Aussteller versehen, ferner die wappengeschmückten Schmuckkästchen von Scheid und Thusis, beide noch aus dem 14. Jahrhundert stammend, also aus der besten Zeit der Heraldik; weiter heraldisch verzierte Ofenkacheln aus dem 16., sowie kaiserliche, französische und bischöfliche Wappenbriefe und Adelsdiplome meist aus dem 17. Jahrhundert, sowohl für einzelne Personen, als auch für ganze Gemeinden, wie z. B. für Tarasp. Nicht vergessen seien auch die prunkvollen, reich mit Gold und Seide gestickten Messgewänder des 18. Jahrhunderts, die gewöhnlich das Wappen entweder des Fürstbischofs, oder aber des jeweiligen Donators trugen. Interessante Stücke waren auch ein noch aus dem 12. Jahrhundert stammender elfenbeinerner Siegelstempel des Domkapitels, sowie ein Langwieser Alpenrodel und eine Tschiertscher Urkunde, auf welchen beiden die Anteilhaber bezw. die Zeugen neben ihren Namen ihre Hausmarken eingetragen hatten. Den Schluss der historischen Abteilung machten die vollständige Sammlung aller bischöflichen Siegel, sowie ein bischöflicher Wandkalender des 18. Jahrhunderts. Die zweite Abteilung führte namentlich eine grosse Anzahl Arbeiten unseres geschätzten Landsmannes Aloys Balmer in München vor Augen, sowohl flott gezeichnete Ex-libris, als auch prächtig wirkende Scheibenrisse, von welch letzteren übrigens schon mehrfach im Archiv Proben erschienen sind; viel bewundert wurde auch ein minutiös gemaltes und in den heraldischen Formen des 14. Jahrhunderts gehaltenes Wappenbuch aller Landvögte der Waadt von Theodor Cornaz in Lausanne. Weiter lagen

vor eine grosse Anzahl guter Arbeiten der Siegelstecher Homberg in Bern und Egger in St. Gallen, prächtige Holzschnitzereien unseres als Holzbildhauer rühmlichst bekannten Mitgliedes Streuli-Bendel, ferner solche von Wirz in Chur; dann Goldschmiedarbeiten von Jean Kauffmann in Luzern (vor allem erwähnenswert ein heraldisches Klischee für Lederpressung, sowie zwei heraldisch verzierte Grabplatten). Das heraldische Institut Merguin in La Chaux-de-Fonds hatte einige gross angelegte Scheibenrisse eingesandt; endlich aber sei auch noch der von Anton Mooser in Maienfeld in Eisenblech getriebenen und bemalten Wappenschilde sämtlicher Hochgerichte Graubündens gedacht, einer durchaus originellen und jedenfalls sehr dekorativ wirkenden Arbeit.

Nach Besichtigung der Ausstellung wurde noch dem Dome und dem rätischen Museum ein kurzer Besuch gemacht; in jenem interessierte ausser der im Chor und in der Krypta noch zu Tage tretenden Baufragmente aus römischer und karolingischer Zeit namentlich der reiche Domschatz. Im Museum wurden hauptsächlich der bekannte Ilanzer Münzfund, der ausser aus longobardischen auch noch aus karolingischen und arabischen Goldmünzen besteht, und der wahrscheinlich der Überrest eines longobardischen Kriegsschatzes ist, bewundert. Genannt seien ferner noch eine aus dem Rathause stammende Standesscheibe mit Pannerträger und den Wappen sämtlicher Orte und Zugewandten der Eidgenossenschaft um ca. 1500; weiter ein oberitalienisches Service mit Wappen Pellizari etc. etc.

Um 5 ½ Uhr begann die Sitzung im alten Grossratssaale. Nach Verlesung von Jahresbericht und Jahresrechnung, die beide in extenso im Archive abgedruckt werden, schritt man zur Wahl des nächstjährigen Versammlungsortes. Vorgeschlagen wurden Neuchâtel, Lenzburg, Lugano und Zug; schliesslich einigte man sich auf Lenzburg. Hierauf hielt Herr Dr. Zesiger aus Bern einen mit grossem Interesse und vielem Beifall aufgenommenen, und mit reichem Anschauungsmaterial illustrierten Vortrag über das Schweizerkreuz. Da der Vortrag im Archiv erscheinen soll, so können wir uns hier kurz über denselben fassen: Ein gemeinsames Wappen kennt die Schweiz erst seit 1798. Aber schon lange vorher zeigen dreiviertel aller Fahnen ein Kreuz als Feldzeichen, das aber ursprünglich farbig oder weiss, aufrecht stehend oder schräg gestellt sein konnte. Schon im Laupenkriege führten die Berner als Feldzeichen ein weisses Kreuz; auch in der Schlacht von Tannenberg, die 1410 der deutsche Orden den Polen lieferte, führten die schweizerischen Reisigen als Feldzeichen ein weisses Kreuz in rotem Felde. Die Eidgenossen führten ein gemeinsames Feldzeichen, trotzdem sie sich eigentlich sonst weniger als Schweizer, denn als Angehörige ihres Kantons fühlten. Seit der Mitte des 15. Jahrhunderts kam das Kreuz ins Fähnli, 1480 wurde dies von der Tagsatzung sogar ausdrücklich vorgeschrieben. Es ist ein Irrtum, anzunehmen, dass das spätere Schweizerkreuz aus dem Schwyzerkreuz entstanden sei, sondern es geht viel wahrscheinlicher auf das Kreuz des Herrn zurück; auch die deutschen Landsknechte Kaiser Maximilians führten das Kreuz als Feldzeichen, aber nicht wie die Schweizer das aufrechte, sondern das sog. Andreaskreuz. Seit der Reformation, die die Schweiz in zwei Lager trennte, verschwindet das Kreuz als gemeinsames Zeichen wieder fast vollständig; es gibt kein gemeinsames Feldzeichen mehr, jetzt kommen vielmehr die Fahnen mit kantonalen Abzeichen auf. — Es folgte noch eine kurze Mitteilung von Stadtarchivar Fritz von Jecklin über die historische Entwicklung des Bündner Wappens, die mit der Anregung schloss, es möchte doch auf das vereinfachte Wappen zurückgegriffen werden, wie es die grosse Schaumünze von 1548 zeigt, die der Zürcher Goldschmied Joh. Jakob Stampfer als Patengeschenk der XIII Orte und Zugewandten für die Prinzessin Claudia von Frankreich geschlagen hatte, und wie dasselbe nun auch in der grossen Standesscheibe, die Graubünden 1896 in das Landesmuseum gestiftet hat, dargestellt ist. Zum Schlusse wurde beschlossen, die Gesellschaft möge in diesem Sinne an die hohe Regierung des Kantons petitionieren. - Nach den beiden Vorträgen wies der Präsident, Herr Grellet, noch ein minutiös ausgeführtes handschriftliches Appenzeller Wappenbuch vor, die Frucht jahrelanger Arbeit unseres Mitgliedes Jakob Signer. — Beim Allfälligen wies Herr Dr. Zesiger nochmals auf die Wünschbarkeit der Sammlung und eventuell späterer Publizierung der schweizerischen Gemeindewappen hin und wiederholte ferner den Wunsch der Beteiligung unserer Gesellschaft an der nächsten schweizerischen Landesausstellung, beides Postulate, die schon letztes Jahr in Stein behandelt worden waren. — Die Sitzung schloss mit der Ernennung zum Ehrenmitgliede unserer Gesellschaft des Herrn Prof. Dr. Felix Hauptmann in Freiburg i. Ue. und Berlin.

Ein äusserst animiert verlaufenes Bankett im Hôtel Steinbock, an dem aber leider eine Vertretung der Behörden fehlte, schloss die Tagung. — Der zweite Tag führte die Teilnehmer bei herrlichstem Wetter ins Land hinaus. An dem freundlichen Reichenau und dem düsteren Räzüns vorbei führte uns die Bahn nach Bad Rothenbrunnen, von wo aus wir in 3/4 Stunden nach dem herrlich gelegenen Schloss Ortenstein hinaufstiegen, dessen Besitzer, Oberstleutnant v. Tscharner, mit seiner Familie uns aufs freundlichste empfieng. Während 11/2 Stunden hielten wir uns in dem gleicherweise durch Natur wie Geschichte ausgezeichneten und berühmten ehemaligen Sitze erst der Freien von Vatz, dann der Grafen von Werdenberg-Sargans und endlich vom 16. bis in die Mitte des vorigen Jahrhunderts der Grafen von Travers auf. Ein herrlicher Marsch vorbei an dem idyllisch gelegenen Seelein von Canova, sowie dem als erstem Wirkungskreise Jürg Jenatschs berühmten Scharans brachte uns in weiteren 2¹/₄ Stunden nach Sils, am Fusse der Ruine "Hohen-Rätien", woselbst noch ein gemütliches Mahl in der "Post" den Abschluss der in allen Teilen wohlgelungenen 19. Jahresversammlung brachte. Die meisten Teilnehmer bestiegen im nahen Thusis die Bahn zur Heimkehr, nur wenige benützten das prächtige Wetter noch zu einem Ausfluge in die Via Mala.

Der Schreiber: Dr. Aug. Burckhardt.

Allocution du président de la société, M. Jean Grellet, à l'Assemblée générale de Coire, le 24 septembre 1910.

L'année passée, à pareille date, lors de notre réunion à Stein s/Rh. qui nous a laissé de si bons souvenirs, le comité se présentait devant vous avec le sentiment pénible de n'avoir pas pu remplir toutes ses promesses et un peu découragé par la situation financière peu brillante, sans être cependant encore alarmante. Une certaine diminution du nombre des membres de notre société qui s'était graduellement produite depuis quelques années, pour n'être pas encore très sensible, n'en imposait pas moins la nécessité d'aviser aux moyens d'augmenter notre effectif. Aujourd'hui j'ai le plaisir de vous annoncer que, grâce au zèle déployé par quelques sociétaires, nous avons dans le courant de l'année recruté une vingtaine de nouveaux membres; puis nous avons mis a exécution la décision de l'assemblée générale de faire un tirage supplémentaire d'un des numéros des «Archives» dans un but de propagande. Pour différentes raisons cette campagne n'a pas pu être faite au commencement de l'année, comme nous en avions l'intention, mais nous espérons n'ayoir pas à regretter le retard et qu'au contraire le résultat ne sera que meilleur en offrant un numéro qui au point de vue de la variété des articles et de l'abondante illustration, se présente aussi bien que le second fascicule de cette année, le dernier paru. Ces exemplaires supplémentaires ont en partie déjà été expédiés, d'autres le seront encore: ils nous ont procuré jusqu'à présent une vingtaine d'adhérents et nous espérons pouvoir en enregistrer prochainement encore d'autres. En attendant le nombre de nos membres qui était tombé en 1909 à 226 s'est déjà relevé au chiffre réjouissant de 263. — Nous aurions une augmentation plus forte encore à signaler, si d'autre part, comme cela se produit toujours, quelques membres ne s'étaient retirés, mais ces défections ont été cette année très peu nombreuses et, si nous ne faisons erreur, une seule est irrévocable, la mort nous ayant enlevé une de nos plus récentes recrues, M. Ferdinand du Martheray, ministre de Suisse à Vienne auquel nous ayons consacré une notice nécrologique dans les «Archives». Je yous invite à vous lever pour honorer sa mémoire.

Bien que l'effet de nos nouveaux enrôlements ne doive se produire que pour l'année 1910, le résultat financier de 1909 n'en peut pas moins être considéré comme satisfaisant en ce sens que nous bouclons nos comptes sans déficit. Nous avons 4925 fr. 29 de recettes, contre 4737 fr. 09 de dépenses, ce qui laisse un petit excédent des premières sur les secondes de 188 fr. 09; mais nous avions commencé l'année avec un avoir de 1543 fr. 19. D'autre part le fascicule 3/4 des «Archives» de 1908 d'une valeur d'environ 800 francs figure dans les comptes de 1909. En éliminent ces deux postes nous aurions 3382 fr. 10 de recettes effectives contre 3937 francs de dépenses, donc un déficit approximatif de 550 francs. Il ne sera, on le voit, pas superflu de continuer la campagne en vue d'augmenter les ressources de la société.

Le fait le plus saillant à signaler est la démission que notre estimé rédacteur, M. le Dr Aug. Burckhardt s'est vu dans le cas de nous donner par lettre du

24 mars 1910, ses occupations ne lui permettant pas de consacrer le temps nécessaire à notre organe. En remerciant M. Burckhardt de la bonne volonté qu'il a mise à reprendre il y a cinq ans cette tâche passablement ardue, lors de la démission de son prédécesseur, M. Stückelberg, et des services rendus, nous nous plaisons à rendre hommage à sa science étendue dans des domaines variés et à sa parfaite compétence dans les questions traitées dans nos «Archives» ainsi qu'à l'aménité de son caractère qui a toujours permis d'excellentes relations entre lui et le comité. Nous comptons que sa collaboration à notre revue nous restera acquise et qu'il continuera à siéger dans notre comité où son expérience pourra toujours nous rendre de bons services. La nomination du rédacteur étant de la compétence du comité, nous avons désigné comme son successeur, M. le Dr F. Hegi, IIe archiviste d'Etat à Zurich, qui est déjà entré en fonctions avec beaucoup de zèle et nous croyons avoir eu la main très heureuse dans notre choix.

Nous avons encore a vous informer que la direction des archives de Bâle où est déposée notre bibliothèque, nous a invités à la retirer ayant besoin pour ses propres services de la place qu'elle occupe. Le comité a décidé dans sa séance de ce matin de profiter d'une offre qui nous a été obligeamment faite par la bibliothèque cantonale de Fribourg de la recevoir en dépôt dans les superbes locaux qu'elle vient de construire. Notre dépôt ne sera pas noyé dans les collections cantonales, mais sera classé à part et restera notre propriété. Nous pouvons être assurés qu'elle recevra tous les soins voulus de la part des préposés à la Bibliothèque de Fribourg, MM. Max de Diesbach et F. Dubois, tous deux dévoués membres de notre société.

Les fascicules 1 et 2 des «Archives héraldiques» de 1910 ont paru, le 3e qui est sous presse, ne tardera pas à voir le jour et nous nous efforcerons de faire paraître le 4e aux environs de Noël, de sorte que pour la première fois depuis longtemps notre organe aura repris a peu près normalement son allure règlementaire de fascicules trimestriels. Ainsi rentrés dans la bonne voie, nous espérons n'en plus sortir.

Le « Manuel généalogique » a continué à paraître régulièrement comme supplément de chaque fascicule des « Archives »; le second volume compte déjà 80 pages. Vous apprendrez avec plaisir que cette publication est très appréciée, même à l'étranger; nous en trouvons la preuve, entre autres, dans un ouvrage: "Thronfolgerecht und Blutsverwandtschaft der deutschen Kaiser", publié récemment par un éminent historien de droit public, le baron Otto de Dungern qui cite à plusieurs reprises notre « Manuel généalogique » et à propos d'une supputation du nombre des descendants de Charlemagne vivant à une certaine époque, il dit ceci: "Der ziffernmässige Nachweis wird erst möglich sein, wenn einmal das Urkundenmaterial planmässig genealogisch durchgearbeitet ist, etwa in der Art, wie das im Genealogischen Handbuch für Schweizergeschichte, dem Deutschland nichts an die Seite stellen kann, versucht worden ist".

A ce propos nous constatons avec regrets qu'à part une notice sur les Victorides due à feu M. le Dr Diener, aucune famille du canton qui nous accueille aujourd'hui n'a encore été traitée dans le « Manuel ». Ce n'est certes pas la

matière qui fait défaut dans ces Grisons, si pittoresquement hérissés de châteaux féodaux et nombreuses sont les familles qui, y ayant joué un rôle dans l'histoire du moyen-âge, seraient à leur place dans notre manuel. Nous ne demanderions pas mieux que de la leur réserver, mais il faudrait pour cela des collaborateurs qui soient disposés à s'atteler à la tâche, à éplucher des documents, à recueillir les sceaux et à établir, d'après les méthodes adoptées par notre commission, les généalogies des Realt, des Räzüns, des Vatz et de tant d'autres. Il y aurait là de quoi tenter les travailleurs et ce ne serait que continuer les traditions du canton où les recherches historiques ont toujours été en honneur. Il compte en effet de nombreux et vaillants pioniers dans le domaine spécial de la généalogie et de l'héraldique. Nous ne rappellerons que quelques-uns des principaux.

Le plus ancien Joh. Ardüser (1557-1614) donnait dans sa "Wahrhafte und kurtz vergriffene Beschreibung etlicher herrlicher Ampter Personen, des renseignements biographiques et généalogiques. — Guler de Wynegg (1562-1637) faisait paraître une monumentale et assez touffue histoire des Grisons armoriée. -- Aloys de Mohr a recueilli une vaste collection de documents formant 12 volumes s'étendant de 1100 à 1700. — De R. Amstein la bibliothèque cantonale possède une collection d'environ 1200 armoiries de familles grisonnes pour la plupart peintes par cet héraldiste. — Fortunatus Sprecher von Bernegg (1585 à 1647) a publié une chronique de la Rhétie où l'héraldiste et le généalogiste peuvent puiser des données utiles. — Fortunatus de Salis-Haldenstein a laissé des matériaux manuscrits sur sa famille et Pietro Lavizari a publié une histoire complète de la sienne (1739). — Les deux ouvrages: "Stemma vetustissimae originis familiae Plantarum" et "Stemmatographia Rhaeticae familiae Saliceorum vulgo Salis", bien qu'anonymes, sauf erreur, sont dus à des Grisons. — Des monographies sur les seigneurs de Haldenstein, Hohen-Realt genannt Jäcklin, Hohentrins, Vatz et Räzüns ont pour auteurs Rodolphe de Salis, H. L. Lehmann, J. U. de Salis-Seewis et B. Vieli. — Nicolas de Salis et C. P. de Planta que la mort vient d'enlever il y a peu de jours, ont aussi écrit l'histoire de leurs familles respectives. — La famille de Castelmur a également sa généalogie publiée en grand in-folio. — Ant. Sprecher de Bernegg a commencé en 1847 la publication d'une histoire des familles rhétiennes dont malheureusement un seul volume, fort rare, a paru et il serait à désirer que cet ouvrage trouvât un continuateur. Le même auteur publiait en 1854 un armorial des familles de Coire et donnait aux "Mitteilungen" de la Société des antiquaires de Zurich une monographie des sceaux de l'état et des communes des Grisons. — Wolfgang de Juvalt s'occupait des dynastes de Räzüns et de l'époque féodale en Rhétie. — Enfin Dietrich Jecklin publiait en 1887 une nouvelle édition de l'armorial de Coire.

Si nous voulions aussi éplucher les articles de revues, nous trouverions encore les noms de plus d'un auteur, entre autres celui de notre ami Fritz de Jecklin, qui ont abordé des questions généalogiques ou héraldiques. Vous voyez que la branche d'études dont nous nous occupons a été abondamment cultivée dans les Grisons. Ce qui manque encore est un armorial du canton en général, car nombre de familles historiques ayant des armoiries que l'on aimerait

souvent à connaître, ne se trouvent pas dans l'armorial de Coire, parce qu'elles ne sont pas bourgeoises de cette ville. Ici encore nous voudrions indiquer ce champ d'activité au zèle de quelque spécialiste, dans l'espoir que notre appel trouvera de l'écho.

Ceci dit, je me permettrai de retenir encore pendant quelques instants votre attention pour aborder, comme vous avez pris l'habitude de vous y attendre, de ma part, un sujet spécial se rapportant à l'objet de nos études. L'année passée, en vous entretenant des armoiries parlantes, je l'avais choisi dans le domaine héraldique, aujourd'hui je vous parlerai de généalogie à propos d'un cas qui démontre bien comment cette science, jugée encore par beaucoup comme futile, peut venir en aide à d'autres branches du savoir et élucider des points obscurs, par exemple du droit public.

On sait assez que l'empire d'Allemagne, auquel se rattachait autrefois aussi notre pays, était électif et que le droit d'élire le souverain, graduellement restreint, à partir du XIIIe siècle à un petit nombre de personnes, ne fut définitivement attribué que par la bulle d'or de 1356 aux seuls 7 princes électeurs. Mais précédemment les membres du corps électoral étaient beaucoup plus nombreux et se composaient de ce qu'en un terme général on peut appeler les magnats de l'empire. Mais qui étaient-ils au juste? A quoi les reconnaissait-on? En vertu de quelles qualifications étaient-ils aptes à prendre part à l'acte électoral et à défaut desquelles on en était exclu? C'est là une question de droit public qui n'ayant jamais encore fait l'objet d'une étude spéciale, reste ouverte. Nul statut ou règlement, aucune bulle, loi ou décision connues ne fixe ce point, pas plus que cet autre non moins important: qui était éligible à la dignité impériale? Le choix des électeurs était-il illimité, soit ayant 1356, soit après cette date et aurait-il pu se porter sur un vilain, sur un membre de la noblesse ministériale, sur n'importe quel duc, comte ou baron? Il semble a priori que ce ne devait pas être le cas et de fait aucun vilain, ministérial ou baron n'a jamais été élu. Des personnages portant le simple titre de comtes l'ont été à plus d'une reprise et les historiens n'ont pas manqué de représenter ces nominiations comme une élévation extraordinaire, due aux seuls mérites transcendants de l'élu. Mais en y regardant de plus près on verra qu'outre leur valeur et influence personnelles qui à elles seules n'auraient pas suffi à leur faire décerner la couronne, ils possédaient une qualité sans laquelle ils n'auraient pu être candidats, car à défaut de loi écrite, il y avait une coutume impérieuse équivalant à une disposition constitutionnelle. Quelle était-elle?

C'est ce que le baron Dr Otto de Dungern a cherché à établir dans le livre que j'ai mentionné plus haut: "Thronfolgerecht und Blutsverwandtschaft der deutschen Kaiser seit Karl dem Grossen" (1910, Carl Vogt, éditeur, Papiermühle S. A.).

Pour arriver à la solution du problème, il s'est demandé qui de fait était arrivé à la pourpre impériale et si les élus n'avaient pas un trait caractéristique commun à tous et, à l'aide de la généalogie, il est arrivé à jeter de la clarté dans ce domaine jusque-là voilé de ténèbres. Il a compulsé une étonnante

richesse de données généalogiques et pu ainsi établir de nombreux tableaux lui permettant de constater que non seulement tous les empereurs, mais aussi les candidats malheureux dont parle l'histoire, à quelle famille qu'ils appartinssent, descendaient sans exception de Charlemagne et que les empereurs postérieurs à Henri I, l'Oiseleur, avaient en outre du sang de celui ci dans les veines. Il ne peut y avoir là l'effet du hasard. Il n'y a que trois réserves à faire. Deux concernent les successeurs immédiats de Louis l'Enfant, le dernier des Carlovingiens, Conrad Ier et Henri Ier qui selon de nombreuses preuves indirectes se rattachaient certainement à la famille du fondateur de l'Empire, bien qu'il ne puisse être établi documentairement avec une certitude absolue comment la parenté se constitue, faute de connaître suffisamment leur ascendance féminine; on ignore même à quelle famille appartenait la mère de Conrad dont on ne sait que le prénom. Un troisième point d'interrogation se pose au sujet de Hermann de Salm qui descendait bien de Charlemagne, mais dont la filiation d'Henri Ier n'est pas établie, faute de renseignements suffisants, car on ne connaît aucunement ni la mère, ni la grand-mère de Hermann, mais il est probable que lui aussi avait du sang de l'Oiseleur et que seule l'absence de documents en empêche le contrôle; il n'est en effet guère admissible qu'il ait constitué une unique exception à la règle de la double descendance impériale.

Malgré les efforts de plusieurs empereurs, notamment d'Henri VI, pour rendre la succession héréditaire dans leur famille, comme cela se pratiquait dans les pays voisins, la dignité impériale est constamment restée élective. Le choix des électeurs tombait sur le membre de la tribu impériale qui par l'importance de ses territoires, sa richesse, l'influence que lui donnaient ses alliances et sa valeur personnelle, leur semblait le plus apte à gouverner et à maintenir l'autorité et la dignité de la couronne. C'était là une autre condition requise. Ainsi s'explique comment on écartait souveut les propres fils de l'empereur défunt, surtout s'ils étaient mineurs, pour leur préférer un parent si éloigné que, selon nos idées modernes, il n'aurait plus guère de droit à ce titre; au moyen-âge cependant la notion de l'affinité restait vivace indéfiniment et créait entre tous les membres de la tribu, pouvant par filiation féminine aussi bien que par ligne directe se réclamer d'un ancêtre commun, des liens dont la mémoire était soigneusement entretenue. Si d'autre part à l'époque des grandes dynasties impériales la couronne a passé fréquemment et plus tard régulièrement de père en fils, ou au plus proche parent, il ne faut pas y voir, au point de vue juridique, un relâchement du principe de l'électivité, mais plutôt le fait que l'intérêt politique dirigeait le choix des électeurs précisément sur le plus proche agnat.

Nous ne saurions entrer ici dans le détail des preuves historiques, des arguments juridiques et des tableaux généalogiques au nombre de près de 60, fixant l'ascendance de tous les empereurs, au moyen desquels M. de Dungern étaye son intéressante théorie qui peut se résumer à ceci: le choix des électeurs n'était libre que dans le cercle restreint de la double descendance de Charlemagne et d'Henri l'Oiseleur. On a pu s'étonner de voir appelés à la dignité impériale

de simples comtes comme Rodolphe de Rheinfelden, Rodolphe de Habsbourg et d'autres, ou des étrangers comme Guillaume de Hollande, Alphonse de Castille et Richard de Cornouailles, mais eux tous remplissaient les conditions requises de la double descendance. Cette théorie, parce que nouvelle, sera peut-être combattue, mais elle nous paraît établie par son auteur sur des bases solides et résoudre le problème d'une manière satisfaisante.

On pourrait peut-être arguer de l'extrême rareté des tableaux généalogiques du moyen-âge qui nous ont été transmis, que les hommes de cette époque devaient être ignorants de leur généalogie, faute de moyens d'instruction. C'est là une erreur profonde. Les quelques arbres généalogiques parvenus jusqu'à nous sont faits d'une façon si sommaire qu'ils sont pour nous un casse tête chinois. Ils diront par exemple: Rodolphe fils de Catherine, fille de Marie, fille d'Ulrich, fils de Gisèle etc. passant ainsi par les femmes d'une maison à l'autre, sans, qu'en l'absence du nom des maris, on puisse voir de quelle famille il s'agit. Pourtant ils devaient être intelligibles à ceux qui les utilisaient et si pour cela il suffisait de rappeler toute une série de prénoms, on doit en conclure que les connaissances généalogiques étaient pour ainsi dire du domaine public. On comprendra facilement que la tradition de toutes les alliances et la filiation complète de la famille était inculquée a tous ses membres, lorsqu'il s'agissait de la transmission de droits pouvant porter au trône, mais pour pouvoir être contrôlées, ces relations de parenté devaient en outre être très exactement connues en dehors des cercles qu'elles concernaient en premier lieu et en effet au moyen-âge, si ignorant à tant d'autres égards, la science généalogique était la plus répandue. Il y avait à cela une raison toute pratique qui touchait tout le monde et non seulement les privilégiés.

L'église interdisait les mariages entre parents à la cinquième génération (plus tard on s'est contenté de la quatrième), ce qui revient à dire qu'il ne devait pas y avoir de frères ou sœurs dans la lignée des 16 ancêtres de chacun des deux fiancés; pour s'en assurer il fallait donc que tout le monde connaisse encore la génération supérieure, soit la lignée des 32 quartiers, faute de quoi on s'exposait à voir l'église intervenir un beau jour et déclarer la nullité du mariage ou à fournir au conjoint un cas de divorce tout prêt à être invoqué à la première dissension. Les actes de ces procès n'indiquent en général pas du tout, ou seulement très sommairement, les relations de parenté qui les motivaient, preuve encore qu'elles étaient considérées comme suffisamment connues pour n'avoir pas besoin d'être rappelées.

Il faut avouer que nos lointains ancêtres étaient plus fort généalogistes que nous. Aujourd'hui, je le crains, bien peu de personnes ont présente à la mémoire la nomenclature de leurs 32 quartiers, si même elles ont cherché à les connaître. Et pourtant la découverte de M. de Dungern est un frappant exemple du parti que l'on peut tirer de la généalogie. Ne négligeons donc pas cette branche et peut-être réussirons-nous aussi, comme lui, à en faire jaillir la solution de quelque problème d'un haut intérêt historique.

Auszug aus der Rechnung vom Jahre 1909.

A. Einnahmen.

1. Übertrag vom Jahre	1908 .							Fr.	1543.	19
2. Einnahmen von den M	Iitglieder	rn .						77	2345.	
3. Einnahmen aus Abonn	nements							27	855.	
4. Einnahmen aus Verka	uf .							77	60.	-
5. Zinsen								22	60.	50
6. Verschiedenes .								77	61.	60
								Fr.	4925.	29
B. Ausgaben.										
1. Für die Zeitschrift "S			_		aldik	ш		\mathbf{Fr}	4047.	
2. Für das "Genealogisc								11.	600.	
3. Verwaltung und Versch								77		20
0. 101 Househall and 10100										
C. Rechnungsabschluss.										
	0. 100	omnung	, subs	OHILL	90.					
Einnahmen								Fr.	4925.	29
Ausgaben								77	4737.	20
Somit Aktiv-Saldo	per 31. I	Dezembe	er 19	09				Fr.	188.	09
		Zeig	er:							
Vorübergehend zinstrage	end ange	legt (a	m 31	. Dez	embe	er 190	9)	Fr.	173.	35
Barschaft (am 31. Dezen	nber 1909	9) .						77	14.	74
Gleich dem Saldo								Fr.	188.	09
Zürich, den 20. S	September	r 1910.								

Der Quästor: G. Hess-von Schulthess.

Bericht über das Genealogische Handbuch.

Zu wiederholen ist die alte Klage wegen zu geringer Beteiligung von Mitarbeitern, wobei man beifügen kann, dass es vielleicht etwas bessert, dass aber immerhin noch weit mehr getan werden sollte. Jedenfalls ist für das laufende Jahr für jedes Heft ein Bogen gesichert. Die Rechnung erzeigt, weil letztes Jahr nicht vier Bogen geboten werden konnten, einen Vorschlag, der jedoch bei regerer Mitarbeit rasch aufgebraucht sein wird. Über das Genealogische Handbuch I fällt die erste Abrechnung nicht in das Berichtsjahr, sondern auf 1910; immerhin ist zu bemerken, dass aus dem an sich bescheidenen Absatz (36 Exemplare) der dem Coolidgefonds für die Einbandkosten entnommene Kapitalbetrag wieder hat ersetzt werden können (vgl. "Archiv" 1910 Heft I, S. 48).

Rechnung für 1909.

The state of the s	Fr.	Fr.
Beitrag der Heraldischen Gesellschaft	600. —	
Zahlung an Schulthess & Co. für Band III p. 33—64 samt zugehörigen		
Stamm- und Siegeltafeln		360. —
Aktivsaldo (auf Einlageheft 1296 der Aargauischen Kreditanstalt angelegt)		240. —
	600. —	600. —

NB. Die Rechnung für 1908 steht im Archiv 1910 Heft 1, S. 48 und verzeigt keinen Saldo, weil für die Fertigstellung von Band I der erforderliche Betrag dem Coolidgefonds entnommen ward.

Aarau, 20. IX. 1910.

Dr. Merz, Oberrichter.

Bibliothèque de la Société.

Notre bibliothèque était déposée jusqu'à maintenant dans un local des Archives de Bâle dont la direction nous avait généreusement offert l'hospitalité. Celle-ci ayant eut besoin de la place que nous occupions, nous avons dû chercher un autre local. Dans sa dernière séance le comité a décidé de déposer notre bibliothèque à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg où une place lui était offerte par son directeur M. Max de Diesbach, notre membre dévoué. M. Fréd.-Th. Dubois, IIe bibliothécaire de cette bibliothèque et membre de notre comité, a bien voulu se charger de gérer nos collections et d'en dresser le catalogue. Dès que celui-ci sera terminé, nous le publierons dans les Archives héraldiques et alors chaque membre pourra user facilement de nos livres.

Dons.

Die Buchkunst. Geschenk von Herrn Fritz Amberger. Schweiz. Blätter für Ex-libris-Sammler, 6 Nummern.

Geschenk von Herrn Fritz Amberger.

Notice sur la famille Cornaz, par F. Cornaz. Don de l'auteur. Les d'Alinge, une famille de Savoie amie de Genève, par Théodore Claparède. Don de l'auteur.

Henri de Mirmand et les réfugiés de la révocation de l'édit de Nantes, par Madame Alexandre de Chambrier.

Don de l'auteur.

Antoine Oltramare, notice biographique et généalogique, par Eugène Ritter.

Don de l'auteur.

La famille de Lessert.

Don de M. Gaston de Lessert.

Il patriziato subalpino, par le baron Ant. Manno à Turin. Don de l'auteur. Les armoiries des communes de la Haute-Garonne, par Eugène Harot.

Don de l'auteur.

Catalogue de l'Exposition de la Toison d'Or à Bruges, en 1906.

Don de Fréd.-Th. Dubois.

Heinrich Iselin von Rosenfeld und sein Geschlecht, von Fried. Weiss-Frey, Basel, 1909. Geschenk von H. Iselin, Nationalrat, Basel.

Descendance de D. Antonio prieur de Crato, XVIII^e roi de Portugal, par A. de Faria, Livourne 1909.

Don de l'auteur.

Même ouvrage, 2e édition, Livourne 1909.

Don de l'auteur.

Le cog prétendu gaulois, par Th. Ducrocq, Paris 1908.

Don de M. Eug. de Boccard à Paris.